

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(62^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Luratech

3^e séance du vendredi 8 novembre 1991

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Loi de finances pour 1992 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5769).

ÉCONOMIE, FINANCES ET BUDGET

Industrie et commerce extérieur (suite)

Réponse de M. Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur, à la question de M. Jacques Brunhes.

Rappel au règlement (p. 5770)

MM. Jacques Brunhes, le président.

Reprise de la discussion (p. 5771)

Réponses (suite) de M. le ministre et de M. Jean-Noël Jeanneuy, secrétaire d'Etat au commerce extérieur, aux questions de : Mme Muguette Jacquaint, MM. Jean-Pierre Baeumler, Jean-Pierre Kucheida, Georges Durand, Lucien Richard, Mme Jacqueline Alquier, MM. Guy Bêche, Marc Dolez, Albert Facon, Michel Carcelet, Claude Bonardin.

ÉCONOMIE, FINANCES ET BUDGET

III. - Industrie

État B

Titres III et IV (p. 5780)

État C

Titres V et VI (p. 5780)

M. le ministre.

Réserve du vote sur les crédits concernant l'industrie, inscrits à la ligne « Economie, finances et budget : III. - Industrie » des états B et C.

Les crédits concernant le commerce extérieur seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits des services financiers.

Après l'article 62 (p. 5781)

Amendement n° 1 de M. Gilbert Gantier : MM. Georges Durand, Edmond Hervé, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le commerce extérieur ; le ministre. - Réserve du vote.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'une proposition de loi** (p. 5781).

3. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 5781).

4. **Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat** (p. 5781).

5. **Ordre du jour** (p. 5781).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

La séance est ouverte à vingt-deux heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1992 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (nos 2240, 2255).

ÉCONOMIE, FINANCES ET BUDGET

INDUSTRIE ET COMMERCE EXTÉRIEUR (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Nous avons commencé les questions.

Pour le groupe communiste, la parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur, dès l'an 2000 l'accès des Japonais au marché automobile européen sera totalement libre.

La protection communautaire sera mise en place de 1993 à 1999. Mais elle consistera uniquement en un engagement des Japonais à limiter leur pénétration pendant cette période, sans viser les exportations de véhicules fabriqués par les constructeurs nippons dans d'autres pays. De plus, aucun engagement japonais ne concerne la limitation des ventes de véhicules assemblés dans la Communauté. Ces véhicules obtiennent même le label européen.

L'augmentation des ventes, prévisible selon tous les experts, sera totalement absorbée par les Japonais de 1990 à 1999. Nos craintes sont donc les plus vives à propos de la politique de l'industrie automobile dont notre pays a besoin et qui devrait être ambitieuse et volontaire.

Vous vous êtes interrogé cet après-midi, monsieur le ministre, sur les moyens d'une politique industrielle. Permettez-moi de vous poser, à partir de constats simples, quatre questions qui seront autant de pistes de réflexion.

Premièrement, ce sont dans les pays où les coûts salariaux sont les plus élevés que l'industrie résiste le mieux. En 1990, en France, 55 p. 100 des coûts salariaux étaient au-dessous des coûts salariaux allemands.

Le *Parisien* titrait hier : « Les salaires de Volkswagen dépassent Renault. » Ces salaires ont augmenté de 6,7 p. 100 cette année et de 6 p. 100 l'année dernière. Ne pensez-vous pas qu'il est nécessaire et urgent de débloquer les salaires et de répondre ainsi aux revendications de toutes les catégories de salariés de l'industrie automobile ?

Deuxièmement, qu'entendez-vous faire pour substituer aux politiques actuelles de formations utilitaristes à court terme et sélectives une véritable démarche de formation qualifiante ?

Troisièmement, la construction automobile dépense en moyenne deux fois moins pour la recherche que les Japonais. Quelle proposition faites-vous à ce sujet ?

Quatrièmement, la production française d'équipements automobiles et de machines est sous-développée par rapport à la production allemande. On estime au minimum à 100 000 le nombre d'emplois à créer pour la rattraper. Comment combler ce retard ?

J'ajouterai que l'entreprise Chausson, installée pour une part sur ma ville de Gennevilliers, est un exemple de coopération franco-française en ce qui concerne les véhicules utilitaires légers, puisqu'elle associe à parts égales Peugeot et Renault. Or, à cette coopération franco-française ont été substituées des coopérations franco-étrangères - Renault-Daewoo - Peugeot-Fiat - ce qui aboutit à la fin des productions de véhicules utilitaires français...

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Je termine, monsieur le président. Je n'avais pas l'intention de faire un rappel au règlement, mais votre observation va me pousser à en faire un tout à l'heure.

M. le président. Je vous ai interrompu parce que vous aviez dépassé votre temps de parole, mon cher collègue !

M. Jacques Brunhes. Les coopérations dont je viens de parler s'opèrent, disais-je, au détriment des productions de véhicules utilitaires français.

M. le président. Veuillez conclure !

M. Jacques Brunhes. Je termine, monsieur le président.

Je parlais de la fin de la production des véhicules utilitaires français, ce qui pose une grave interrogation et qui débouche, sur le site Chausson de Gennevilliers, par exemple, sur la suppression de plus de neuf cents emplois.

Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, qu'une relance de l'industrie automobile est urgente ? Dans cet esprit, le Gouvernement ne pourrait-il pas faire en sorte que la proposition de résolution du groupe communiste tendant à créer une commission d'enquête chargée de proposer un plan de relance de notre industrie automobile soit inscrite à l'ordre du jour de notre assemblée ?

M. Jean-Claude Gayssot. Très bien !

M. le président. Cher collègue, il faudra, la prochaine fois, être plus bref.

M. Guy Bêche. Gare au rappel au règlement ! (Sourires.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Monsieur Brunhes, vous avez, au début de votre propos, fait allusion à l'accord entre la C.E.E. et le Japon et, à la fin, à l'industrie nationale.

Comme je tiens à respecter les observations du président et donc à m'en tenir aux deux minutes qui m'ont été imparties, vous me pardonnerez de ne pas revenir sur l'accord entre la Communauté et le Japon, car je me suis déjà amplement exprimé sur le sujet. Il va sans dire que ce silence ne vaudra pas acquiescement et que j'aurai sans doute d'autres occasions de réfuter point par point les craintes que vous semblez nourrir à propos de l'avenir de notre industrie automobile.

M. Jean-Claude Gayssot. Nous ne sommes pas les seuls à ressentir des craintes !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Selon vous, les pays qui ont les coûts salariaux les plus élevés résistent mieux. Vous deviez sans doute penser au Japon...

M. Jacques Brunhes. Aux Allemands : j'ai cité Volkswagen !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. La différence principale réside dans le fait que, si les salaires y sont plus élevés, les effectifs employés y sont moins nombreux.

M. Jean-Jacques Geyasot. Oui, mais on y embauche !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. C'est le choix entre le salaire et l'emploi : on peut choisir de privilégier le niveau des salaires et pas l'emploi, mais je ne suis pas convaincu que ce soit véritablement la politique dans laquelle vous pensez qu'il faille s'engager. Il est clair que, si l'on considère la masse salariale totale payée, votre argument ne tient pas car ce ne sont pas forcément les pays dont l'industrie automobile, par exemple, a une masse salariale totale élevée à production constante qui font preuve de la plus grande compétitivité. Simplement, les salaires peuvent être plus élevés quand on emploie moins de monde, parce que l'on emploie des gens plus qualifiés et que l'on dispose de machines plus performantes.

En posant votre deuxième question, vous avez souhaité la mise en œuvre d'une politique de formation qualifiante plutôt qu'utilitariste. Je vous avoue que la nuance ne me paraît pas claire. En effet, si la politique de formation est qualifiante, c'est sans doute qu'elle est utile pour l'entreprise. Cependant, si vous voulez dire qu'elle ne doit pas être seulement utile, mais qu'elle doit aussi permettre au salarié d'obtenir un diplôme, ou quelque chose qui y ressemble, qui lui permette ensuite de négocier dans son entreprise, ou dans d'autres entreprises s'il venait à la quitter, pour faire valoir la formation dont il a bénéficié, je vous rejoins sans réserve.

Il faut faire en sorte, dans le secteur de l'automobile comme dans les autres, que les salariés qui bénéficient d'une formation continue puissent par la suite faire valoir qu'ils l'ont suivie et réussie. Si c'est bien ce que vous entendez par l'adjectif « qualifiant », je vous approuve.

M. Jacques Brunhes. Chez Renault, la formation occupe 2,2 p. 100 du temps de travail. Il faudrait passer à 10 p. 100 au moins !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Dans ces conditions, la compétitivité, que vous avez évoquée, risque fort de se trouver mal, sauf si des financements extérieurs prennent en charge la politique de formation.

J'ai déjà précisé, mais peut-être cela vous a-t-il échappé, que la Communauté mettra sans doute en œuvre un programme de formation - en faveur duquel le Gouvernement français interviendra - dans les différents pays disposant d'entreprises automobiles européennes. Il en résultera une augmentation considérable non seulement des temps de formation, mais aussi des moyens correspondants.

Enfin, vous avez parlé des équipementiers. J'ai dit combien ceux-ci préoccupaient mon ministère. Un rapport, rédigé pendant l'été dernier, m'a été remis par les professionnels au mois de septembre. Les travaux qui ont abouti à la rédaction de ce rapport avaient été présidés par M. Givry, l'un des industriels les plus importants du secteur. A partir des conclusions de ce rapport, un ensemble d'éléments d'une politique a été mis en place.

Au-delà des constructeurs dont chacun a le nom en tête, il existe tout un réseau, parfois de gros, et souvent de petits équipementiers qui emploient un grand nombre de personnes et qui constituent un autre versant moins connu, mais au moins aussi important, de l'industrie automobile française.

Je répète que tant les crédits de l'A.N.V.A.R., pour ce qui concerne l'innovation, que les crédits des procédures de diffusion, pour ce qui touche à l'introduction de techniques innovantes de production, seront en priorité orientés vers le secteur des équipementiers qui doit pouvoir, comme celui des constructeurs mais avec d'autres moyens, résister à la concurrence étrangère et bénéficier des huit ans dont nous disposons pour mieux s'armer et produire d'une façon compétitive face aux équipementiers japonais.

Je suis heureux de constater, comme vous-même sans doute, qu'un certain nombre d'équipementiers français se sont vu agréés par des usines japonaises implantées en Europe - pas en France, cependant - ce qui montre que la qualité et les prix des produits fournis par les équipementiers européens, notamment français, ont été capables de concurrencer victorieusement, pour des produits équivalents, des entreprises japonaises.

Enfin, vous m'avez demandé mon opinion sur la proposition de création d'une commission d'enquête, déposée par votre groupe, tendant à la définition d'un plan de relance de l'industrie automobile.

Je vous répondrai tout d'abord qu'il n'appartient pas au Gouvernement de juger de l'opportunité de la création d'une commission d'enquête souhaitée par des parlementaires.

M. Jean-Pierre Baeumler. En effet !

M. Jacques Brunhes. Nous avons déposé une proposition de résolution !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Il lui appartient tout au plus d'inscrire cette proposition à l'ordre du jour de l'Assemblée. Cela dit, il ne m'apparaît pas absolument nécessaire de mettre en place une commission d'enquête pour proposer un plan de relance de l'activité du secteur automobile. Il n'y aurait pas beaucoup d'enquêtes à conduire. En fait, il n'y a pas vraiment de relance à mettre en œuvre ! *(Sourires.)*

La production automobile française est aujourd'hui à son plus haut niveau compte tenu de la situation des marchés. Vous devez connaître les succès qu'a remportés Renault à l'exportation, notamment en Allemagne, et la part de marché croissante que la R 19 et la Clio y occupent.

Si l'on veut permettre aux entreprises automobiles, et tout particulièrement à notre entreprise publique, de garder sa place, on doit lui permettre de travailler tous les jours ouvrables.

M. Jean-Claude Gayssot. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Jacques Brunhes. Je demande la parole pour un appel au règlement !

M. le président. A la fin de la séance, cher collègue.

M. Jacques Brunhes. Non, pas à la fin de la séance ! Votre compétence vous permet de trouver facilement l'article de notre règlement qui vous oblige à me donner la parole pour un rappel au règlement concernant l'organisation de nos travaux !

M. le président. Soit. Je vais vous donner la parole.

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes, pour un rappel au règlement.

M. Jacques Brunhes. Je voulais prendre la parole cet après-midi, mais vous ne me l'avez pas donnée, monsieur le président. Je n'ai pas voulu faire de rappel au règlement au début de la présente séance, me disant que j'évoquerai la question mardi prochain à dix-neuf heures, lors de la conférence des présidents à laquelle j'assisterai. Mais en m'interrompant alors que je posais ma question, vous m'obligez à le faire maintenant.

M. le président. Je vous ai interrompu parce que vous aviez doublé votre temps de parole !

M. Jacques Brunhes. J'avais en effet doublé mon temps de parole, mais je vais vous expliquer pourquoi.

Nos travaux sont organisés par la conférence des présidents. Les temps de parole sont répartis : ceux des groupes et, par conséquent, des députés, ainsi que celui du Gouvernement, sont fixés, et chacun doit les respecter au mieux. Nous savons bien d'expérience que ce n'est pas facile. Quoi qu'il en soit, en cas de dépassement, c'est toujours vers les députés que l'on se tourne, jamais vers le Gouvernement !

M. Marc Dolez. Il a raison !

M. Jacques Brunhes. Sur la feuille de séance qui nous a été distribuée, monsieur le président, je lis : « Temps du Gouvernement : 1 heure (réponses aux questions non comprises). » Or le Gouvernement, dans des interventions sans doute fort intéressantes et fort brillantes...

M. Jean-Pierre Baeumler. Extrêmement brillantes !

M. Jacques Brunhes. ... a plus que doublé son temps de parole. Je trouve donc qu'il y a quelque chose d'anormal à faire une observation à un député pour une question de quelques minutes. *(« Tout à fait ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

Si chacun n'avait pas dépassé outre mesure le temps qui lui était imparti, nous aurions sans doute pu éviter cette séance de nuit. Ça aurait d'ailleurs été sans doute bien préférable pour la bonne marche de nos travaux, et tout le monde aurait pu intervenir.

J'ajoute que le Gouvernement, qui dépasse très largement son temps de parole,...

M. Jean-Pierre Bœumier. C'est qu'il a beaucoup de choses à dire !

M. Jacques Brunhes. ... a pourtant, en répondant aux trente-deux questions posées sur le budget de l'industrie et au commerce extérieur, le moyen de répondre très largement à toutes les préoccupations qui peuvent s'exprimer dans l'hémicycle.

Je souhaite, monsieur le président, que vous transmettiez à la conférence des présidents notre vœu que nos travaux soient bien organisés et que chacun respecte autant que faire se peut, mais quand même un peu, ce qu'elle a décidé, en ce qui concerne notamment les temps de parole. (« Très bien ! » sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)

M. le président. Je vais répondre en quelques mots car les propos de notre collègue sont très intéressants.

Monsieur Brunhes, ce que vous avez relevé ne m'avait pas échappé. Il y a longtemps que je me suis aperçu que le Gouvernement dépassait son temps de parole. Je me suis informé auprès des services, qui m'ont indiqué que, selon l'article 31 de la Constitution, le Gouvernement peut s'exprimer quand il le souhaite et aussi longtemps qu'il le souhaite et que, par conséquent, les temps de parole du figurant sur les feuilles jaunes de séance ne sont, pour ce qui le concerne, qu'indicatifs.

Depuis quelque trois ans et demi que je préside l'Assemblée, ...

M. Jean-Marie Daillet. A la satisfaction générale !

M. le président. Je vous en prie, monsieur Daillet.

... je me suis efforcé, m'appuyant sur le fait - et les services sont là pour en témoigner - que le Gouvernement dépassait largement ses temps de parole indicatifs, de vous laisser largement dépasser notablement les vôtres.

M. Jean-Marie Daillet. C'est une excellente idée !

M. le président. Mais il y a des moments où il faut, malgré tout, faire preuve d'un peu d'autodiscipline. Autrement, les débats débordent.

Cet après-midi, nous étions très nombreux à vouloir prolonger la séance jusque vers vingt heures trente ou vingt et une heures pour nous épargner une séance de nuit. Ce ne fut pas possible. Mais je dois avouer que le talent de nos ministres, et le fait qu'ils se soient exprimés pendant près de deux heures ...

M. Franck Borotra. Plus de deux heures !

M. le président. Non : une heure cinquante très exactement, à eux deux.

M. Jean-Pierre Bœumier. Et ils ont bien parlé !

M. le président. Le talent de nos ministres, disais-je, et le fait qu'ils aient parlé pendant près de deux heures ont justifié que nous interrompions nos travaux pour nous retrouver ce soir.

Mes chers collègues, si nous voulons en terminer avant minuit,...

M. Gilbert Gantier. Ne parlez pas de malheur ! (Sourires.)

M. le président. ... il faudra que nous nous efforcions de ne pas allonger le débat. Aussi m'en tiendrai-je là.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le ministre, ma question concernera le logement minier dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

M. Albert Falcon. Ah, c'est bien !

Mme Muguette Jacquaint. Une société d'économie mixte, la Soginorpa, gère l'ensemble de ces logements au nombre de 100 000 pour les deux départements ; 35 p. 100 de ces logements sont du domaine du locatif et la Soginorpa fait donc des bénéfices, sur lesquels 400 millions de francs sont réservés chaque année à la direction nationale des Houillères afin d'améliorer son budget.

M. Albert Falcon. C'est vrai !

Mme Muguette Jacquaint. Ma question concerne l'utilisation de ces bénéfices.

L'ensemble du parc de logements miniers est vétuste et a donc besoin d'être amélioré, réhabilité, voire modernisé. Par exemple, bon nombre de ces logements ne possèdent ni douche, ni toilettes. C'est scandaleux !

Je ne peux que comprendre l'indignation de ces nombreuses familles qui, au siècle où nous vivons, disent : « Seul, pour nous, le rêve est permis. »

Une nouvelle société d'économie mixte, la Sacomi, vient d'être créée avec un objectif identique : la gestion de ces 100 000 logements. Mais, sans apport financier, il s'agira d'une coquille vide.

Monsieur le ministre, il faut que ces 400 millions de francs de bénéfices annuels soient utilisés, et tout de suite, pour la modernisation de l'ensemble du parc de logements. Nous vous demandons de répondre positivement, et très vite, à cette exigence, qui est une exigence démocratique et de justice. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Monsieur le président, madame, messieurs les députés, je veux d'abord brièvement préciser que si le Gouvernement dépasse le temps de parole fixé *a priori* par la conférence des présidents, ce n'est pas parce qu'il sait qu'un article de la Constitution l'autorise à prendre la parole quand il le souhaite, mais pour tenter, autant qu'il le peut, de mieux informer la représentation nationale. Voulant être à votre disposition, nous n'avons pas cru devoir limiter notre temps pour répondre à toutes vos questions.

M. Albert Facon. Vous avez bien raison !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Et, puisqu'il y a séance ce soir, nous pensons qu'il est préférable de ne pas compter notre temps pour vous apporter des réponses aussi longues que vous pourriez le souhaiter. (« Très bien ! » sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

M. Jean-Marie Daillet. Bravo !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Vous m'avez interrogé, madame le député, reprenant en cela un thème que M. Kucheida a déjà évoqué, sur les 100 000 logements qui abritent aujourd'hui, dans leur grande majorité, des ayants droit des Houillères du Nord-Pas-de-Calais, ce qui n'est pas sans poser, comme on l'a déjà rappelé, plusieurs problèmes à la collectivité nationale.

Vous avez d'abord souligné que la vétusté de la quasi-totalité des logements n'était pas étrangère aux difficultés que le Gouvernement rencontre dans la gestion de l'ensemble du parc de logements. Le Gouvernement s'est efforcé d'organiser cette gestion et, à la Soginorpa, s'est substituée une nouvelle société d'économie mixte, la Sacomi.

Il n'est pas exact de qualifier de « coquille vide » la Sacomi, même s'il est vrai que sa mise en place, je l'ai dit, souffre des retards apportés aux financements nécessaires et de problèmes d'organisation, ce qui n'est pas pour faciliter la recherche d'une solution.

Cela étant, préoccupé par l'état de vétusté des logements en cause, je peux vous annoncer que le Gouvernement a décidé d'augmenter de 50 p. 100 le rythme de réhabilitation, qui passera de 2 000 à 3 000 logements par an.

Vous invitez le Gouvernement à utiliser les 400 millions que vous avez cités pour cette réhabilitation. Mais pouvons-nous consacrer l'ensemble de cette ressource à l'amélioration de l'habitat, alors que, vous ne l'ignorez pas, le passif laissé par les Houillères est de quelque 9 milliards de francs, plus

les 23 milliards de francs d'engagements que je rappelais cet après-midi, notamment en matière de retraites ? Je ne le pense pas.

La totalité de ce passif est pris en charge en premier lieu par les Charbonnages, donc par l'Etat. Nous devons trouver un équilibre faisant la part des choses : d'une part, Charbonnages de France remplit une mission - dont vous ne vous désintéressez pas, j'en suis sûr - dans les nombreux sites où l'activité minière continue et doit donc continuer à avoir une gestion à peu près équilibrée ; d'autre part, il faut répondre au problème que vous évoquez.

L'accélération de 50 p. 100 du rythme de réhabilitation peut vous paraître insuffisante. Pour le moment, c'est l'effort auquel le Gouvernement a consenti.

Comme je l'ai indiqué cet après-midi, dès qu'il sera possible de réunir les élus au sein des conseils d'administration des différentes filiales de Filianor et lorsqu'un accord sera trouvé avec la Sacomi, son conseil d'administration ayant cessé de rejeter son mandat, la modernisation du parc de logements pourra être accélérée.

Pour autant, un parc de 100 000 logements ne se remet malheureusement pas en état du jour au lendemain. L'effort pour lequel le Gouvernement s'est engagé sera mené à son terme, mais il est évident qu'il s'écoulera quelques années avant que tous les logements puissent être entièrement réhabilités, vous en conviendrez avec moi.

Mme Muguette Jacquaint. Vous avez parlé de dix ans, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. En effet ! Puisque 30 000 logements restent à réhabiliter, à raison de 3 000 par an, cela prendra dix ans. Cela veut dire que, sur 100 000 logements, 70 000 ont déjà été rénovés.

Je pense que nous pouvons difficilement aller plus vite.

M. Jean-Claude Gayssot. C'est trop peu ! On ne peut pas faire des économies comme cela !

M. le président. Nous en venons au groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Pierre Baeumler.

M. Jean-Pierre Baeumler. Monsieur le président, monsieur le ministre, nous venons de nous pencher longuement sur la situation des cites minières du Nord-Pas-de-Calais avec la question de Mme Jacquaint. M. Kucheida, notre excellent collègue, a cet après-midi évoqué les problèmes du parc de logements de la Sacomi et il reviendra tout à l'heure sur le même sujet à propos de l'ensemble des communes minières, avec la compétence qui est la sienne, car il préside l'association des communes minières. Peut-être parlera-t-il des problèmes des bassins minier et potassique du Haut-Rhin.

Pour ma part, je tiens, comme je le fais chaque année à l'occasion de l'examen du budget du ministère de l'industrie, à faire le point sur la situation des Mines de potasse d'Alsace, sur les difficultés que rencontre cette filiale de l'Entreprise minière et chimique - l'E.M.C. - et surtout sur ses perspectives d'avenir.

Vous connaissez la place qu'occupe cette entreprise qui emploie encore plus de 3 500 personnes, dans l'économie locale et régionale, l'activité qu'elle génère à travers ses filiales et la sous-traitance. Vous savez aussi la part que les salariés ont pris à la réussite de cette société minière, grâce à l'amélioration constante de la productivité et de ses performances techniques. Vous mesurez aussi le large consensus des forces vives de notre département et de la population de ce département autour d'un mot d'ordre simple et mobilisateur : exploitation totale du gisement et mise en œuvre du plan d'exploitation à long terme, qui doit nous conduire jusqu'aux environs de l'année 2004.

Malheureusement, les difficultés que rencontre l'entreprise sont grandes. Elles trouvent leur origine dans le cours du dollar, avec ses conséquences sur le prix de vente de la potasse, la concurrence sur le marché mondial ou encore les problèmes techniques rencontrés dans l'exploitation du puits de mine d'Ungersheim, rouvert à la suite d'une décision dont le caractère politique n'avait échappé à personne.

Ces difficultés réelles sont mises en avant par certains responsables pour annoncer une fermeture accélérée de nos puits, ce qui peut conduire à une démobilitation préjudiciable à la bonne marche de l'entreprise.

Je tiens donc ici à vous poser une question simple et directe. Le Gouvernement a-t-il la ferme volonté de donner à l'entreprise M.D.P.A. les moyens de conduire à son terme l'exploitation des gisements de potasse en Alsace, à travers la mise en œuvre de son plan à long terme, donnant ainsi aux différents acteurs concernés le temps de préparer la reconversion et, surtout, la diversification industrielle du bassin potassique à laquelle nous voulons donner un caractère exemplaire ?

Mais je voudrais aussi appeler votre attention sur la concurrence que rencontrent les Mines de potasse d'Alsace sur le marché français de la potasse.

Cette concurrence était surtout le fait, notamment dans les années 1989-1990, de l'arrivée massive sur le marché, à des prix de dumping, de potasse russe. Elle avait conduit le Gouvernement à mettre en place, en 1990 et en 1991, des mesures de sauvegarde et de surveillance, qui ont été utiles, parallèlement au dépôt à Bruxelles d'un dossier anti-dumping par l'ensemble des producteurs européens de potasse.

Ma question est la suivante : le Gouvernement est-il décidé à proroger au-delà du 1^{er} janvier 1991 les mesures de surveillance en attendant les conclusions de la plainte anti-dumping ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Monsieur le député, vous savez tout l'intérêt que le Gouvernement porte tant à l'entreprise E.M.C. comme aux Mines de potasse d'Alsace.

Vous m'avez posé deux questions.

Première question : est-ce que le Gouvernement, en dépit de ce qui a pu être dit ici ou là, et notamment par le président du conseil général du Haut-Rhin, M. Weber, a bien l'intention de poursuivre jusqu'à son terme - l'année 2004 a été évoquée - l'exploitation des potasses d'Alsace ? La réponse est oui.

Deuxième question : est-ce que, dans l'attente de la décision communautaire et de l'enquête sur les pratiques anti-dumping, le Gouvernement a l'intention de proroger les précautions et les vérifications aux frontières qui ont été engagées jusqu'à maintenant ? La réponse est oui.

J'aurais du mal à répondre plus directement que je ne viens de le faire à vos deux questions.

S'agissant de la reconversion industrielle, je vous rappelle qu'E.M.C. a mis en place une société, la SODIV, qui est à l'origine de la création de quelque 2 700 emplois grâce au lancement d'environ 169 projets. Certes, ce n'est pas suffisant, mais reconnaissez que cela va dans la bonne direction.

Il me semble donc que le double « oui » que j'ai pu vous donner et l'assurance que la SODIV continuera à œuvrer pour la réindustrialisation du bassin devrait suffire à rassurer les craintes des électeurs de votre circonscription.

M. Jean-Pierre Baeumler. Très bien !

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

M. Jean-Pierre Kucheida. Monsieur Strauss-Kahn, si nous nous adressons autant à vous, c'est sans doute parce que nous avons une certaine confiance en votre personne et aussi parce que nous savons que vous êtes un ministre volontaire dans le domaine de la politique industrielle, ce qui n'a rien à voir avec M. Madelin.

M. Albert Facon. C'est exact !

M. Gilbert Gantier. On ne voit vraiment pas le rapport !

M. Jean-Pierre Kucheida. Nous avons donc tendance à être plus exigeants avec vous qu'avec qui que ce soit d'autre.

Cela dit, je tiens à remercier Mme Muguette Jacquaint d'avoir bien voulu intervenir sur des problèmes qui nous tiennent à cœur.

Monsieur le ministre, mon envie de vous interrompre était grande cet après-midi lorsque vous m'avez répondu, du reste gentiment, comme à votre habitude. Si vous avez sans nul doute fait progresser le débat, je voudrais tout de même vous rappeler quelques évidences.

Vous avez fait état pour les Houillères d'un passif de 23 milliards de francs, auxquels s'ajoutent les 7 milliards du patrimoine de la Soginorpa. Je ne conteste pas ces chiffres. Mais, lorsque j'écoutais M. Fournier, au mois de mai dernier, lors de son audition par la commission de la production et

des échanges, c'était du miel qui coulait dans mes oreilles. Je l'ai, en effet, entendu dire ce jour-là que le Gouvernement avait effacé une ardoise de 36 milliards auprès de la S.N.C.F. Pourquoi, alors, perdre du temps et ne pas régler définitivement le problème du patrimoine en nous accordant les 7 milliards qui nous font si cruellement défaut ?

M. Albert Facon. Ils ont perdu la gomme ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Kucheida. Bien sûr, nous sommes prêts à discuter. Mais en attendant, c'est le Nord - Pas-de-Calais qui paie Charbonnages de France, puisque, chaque année, une remontée de 3 millions de francs de notre bassin minier va alimenter les caisses des Charbonnages de France. Pour nous, c'est tout à fait anormal.

Cela dit, les régions minières françaises, quelles qu'elles soient, sont confrontées aux mêmes difficultés. Comme président de l'association des communes minières de France, je voudrais vous rappeler quelques faits.

D'abord, les régions minières ont un poids considérable dans le pays. Et vous avez pu constater, d'après les différents propos qui ont été tenus ici, qu'elles commencent à se fédérer.

M. Guy Bêche. Jusqu'en Alsace !

M. Jean-Pierre Kucheida. Cinq millions et demi d'habitants, 10 p. 100 de la population française, plus de 800 communes : ce n'est pas rien. Et les grands bassins - la Lorraine et le Nord - Pas-de-Calais - sont très solidaires de tous les petits bassins minières qui ponctuent notre territoire, et qui se trouvent notamment dans le Sud-Est, le Centre et l'Ouest.

M. Jean-Pierre Baeumlér. Cela fait beaucoup de députés socialistes ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Kucheida. Toutes ces régions minières, monsieur le ministre, quelle que soit leur étendue, connaissent invariablement les mêmes problèmes : géologiques, hydrologiques, de formation, de culture, économiques, de logement, d'environnement, et toutes les suppressions d'activités minières y sont toujours dramatiques. M. Baeumlér, il y a un instant, vient encore une fois de vous le démontrer pour la potasse.

Il faut donc que les procédures de conversion, en tout cas pour ces régions, se mettent en place avant toute suppression d'emplois. C'est indispensable aussi bien pour le bassin de Carmaux, que vous connaissez bien, ou pour celui du Dauphiné que pour le bassin potassique et pour bien d'autres.

Si certains outils existent, par exemple la Sofirem, la Finorpa, la Sodinor, le F.I.B.M., il faut reconnaître qu'ils sont insuffisants pour compenser les pertes d'emplois et enrayer réellement les déficits de demain, qui pourraient être considérables.

Enfin, nous n'avons pas oublié que le Président de la République avait pris l'engagement de répercuter automatiquement les allègements de la charge qui pèse sur le budget de l'Etat - et c'est le cas cette année, avec 100 millions d'allègements au titre de Charbonnages de France - sur les crédits destinés à financer le combat contre la récession de ces régions on ne voit rien de tel.

M. le président. Cher collègue, veuillez conclure !

M. Jean-Pierre Kucheida. J'ai presque terminé !

M. le président. Je vous en prie instamment de conclure !

M. Guy Bêche. C'est un débat fondamental !

M. Jean-Pierre Kucheida. Je parle pour cinq millions et demi d'habitants, soit 10 p. 100 de la population française, monsieur le président !

M. le président. Vous avez doublé votre temps de parole. Je vous demande de terminer.

M. Jean-Pierre Kucheida. J'ai presque fini.

Les régions minières sont pauvres, très pauvres. Le rôle du ministre de l'industrie est donc de prendre en compte leur situation - c'est le passé et le présent qui en sont responsables - car elles ont permis à la France de devenir un grand pays.

C'est pourquoi je réitère ma demande d'un audit de l'ensemble des régions minières, afin de prévoir une véritable planification de leur avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Marc Dolez et M. Jean-Pierre Baeumlér. Très bien !

M. le président. C'est peut-être très bien, mais pas pour le temps de parole !

M. Guy Bêche. Monsieur le président, c'était une question importante !

M. Jean-Pierre Baeumlér. Qui concernait plus de 5 millions de personnes !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Monsieur le député, il est bien normal que, comme président de l'association des communes minières, vous ayez à cœur de défendre l'ensemble du patrimoine minier de notre pays, pas seulement le bassin minier dont vous êtes l'élu, du Nord-Pas-de-Calais, ...

M. Jean-Pierre Baeumlér. Bien élu !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Bien élu, en effet.

... mais aussi celui de la Lorraine et, plus loin, ceux des H.B.M. à Carmaux ou à La Mure.

L'extraction du charbon a été à l'origine de la puissance industrielle de la France au siècle dernier et encore en partie à ce siècle-ci. Elle mérite qu'aujourd'hui on se préoccupe des conséquences de l'arrêt de certaines exploitations, comme cela a été le cas dans le Nord, ou de la limitation d'activité, comme c'est le cas en Lorraine et dans d'autres sites.

Vous serez d'accord avec moi pour reconnaître que, à chaque fois, le Gouvernement a pris ses responsabilités, souvent en association avec les collectivités locales. Vous avez cité la Finorpa. J'ai en mémoire le rôle joué par cette société qui, entre 1984 et 1990, a créé 25 300 emplois, soit un peu plus qu'il n'en avait disparu dans les houillères pendant la même période. Le contrat est donc, *grosso modo*, rempli.

M. Jean-Pierre Kucheida. Cela n'a pas compensé les pertes d'emplois extérieurs !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Vous avez raison, on n'a pas intégralement remplacé tout ce qui avait disparu avant, mais il faudrait alors remonter très loin. Au demeurant, Finorpa n'est pas la seule source de création d'activités nouvelles dans cette région.

Mais je concentrerai ma réponse, aussi brève soit-elle, sur l'exemple que vous avez cité des bassins de Carmaux et de La Mure.

S'agissant de Carmaux, je tiens à préciser que la limitation de production que j'ai décidée ne s'inscrit pas dans une perspective de diminution de l'activité. Simplement, le plafond de production est moins élevé. Après la découverte de certains gisements, on pouvait espérer atteindre 400 000 tonnes, alors que l'on en est actuellement encore qu'à 90 000 tonnes. Nous avons donc décidé que le plafond serait fixé à 200 000 tonnes.

Vous savez également que nous pouvons épargner des sommes non négligeables en évitant de vendre 350 francs la tonne un charbon dont les coûts - variables - sont en moyenne de 750 à 800 francs, avec des coûts totaux de production qui peuvent aller de 1 500 à 2 000 francs.

Vous serez d'accord avec moi pour considérer qu'il serait souhaitable que ces sommes, plutôt que de combler un déficit d'exploitation par tonne considérable, servent à financer la réindustrialisation.

C'est par ce biais que la promesse faite par le Président de la République est respectée, car la diminution de la dotation à Charbonnages de France est à peu près équivalente aux crédits d'Etat consacrés à la réindustrialisation dans les différents bassins.

Si je suis très soucieux de l'avenir de l'industrialisation du bassin de Carmaux, je suis tout aussi attentif à ce qui se passera à La Mure.

Un audit est actuellement en cours au bassin de La Mure pour savoir s'il est possible d'améliorer la qualité de l'extraction. Cette mine produit à la fois du charbon pour la combustion et de l'antracite, qui a des utilisations industrielles différentes et plus valorisantes. Mais on extrait peu d'antracite et beaucoup de charbon. Le problème est de savoir si on peut augmenter la proportion d'antracite.

Si, par chance - ce que j'espère, comme vous - la possibilité technique existe, n'entraînant pas de surcoûts de production ou même, allons plus loin, n'induisant pas un déficit annuel supérieur à 10 ou à 15 millions de francs, alors nous pourrions envisager de poursuivre l'activité à La Mure.

Si, par malheur, l'audit - qui me sera rendu rapidement, je l'espère - devait conclure à un déficit de 30, 40 ou 50 millions de francs, il faudrait bien reconnaître que cela n'a pas de sens de continuer, qu'il vaut mieux utiliser cet argent pour industrialiser le plateau considéré et que l'avenir n'est plus à l'extraction charbonnière.

Je vous informerai, bien entendu, de la décision que je prendrai, dès que j'aurai reçu le rapport. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie.

Nous passons aux questions du groupe U.D.F.

La parole est à M. Georges Durand.

M. Georges Durand. Monsieur le ministre, je préside avec Bernard Bioulac le groupe d'études sur la chaussure et l'industrie du cuir et nous voulons appeler l'attention du Gouvernement sur les importations massives de chaussures en provenance des pays du Sud-Est asiatique, plus particulièrement de Chine populaire.

Rien que dans le premier semestre de la présente année, ce pays a augmenté ses exportations en direction de la France d'un million de paires par mois, dépassant ainsi les 45 millions de paires pour ce semestre.

Les chaussures importées le sont à un prix défiant toute concurrence, puisqu'il correspond sensiblement au prix de la seule matière première.

Comment le Gouvernement compte-t-il enrayer cette concurrence déloyale, dans la mesure où les prix de ces produits étrangers n'intègrent pas tous les paramètres des pays européens ? Elle risque de provoquer, à très court terme, la disparition de pans entiers de notre industrie de main-d'œuvre.

Le Gouvernement a incité avec raison les industries de main-d'œuvre à faire un effort d'innovation et à réduire les coûts de production de leurs fabrications. C'est ce qu'a fait l'industrie de la chaussure, notamment dans la région romaine, dont je suis élu.

De notre côté, nous avons sollicité certaines mesures, dont l'extension du bénéfice du crédit d'impôt-recherche aux collections. Les collections de chaussures coûtent en effet très cher et représentent un élément non négligeable dans l'établissement des prix.

Quelle est la position du Gouvernement ? Il y va de la survie de nos industries qui, dans ce contexte très difficile, essayent pourtant de se maintenir et de lutter contre cette concurrence déloyale que j'ai dénoncée.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, le Gouvernement est très attentif à la situation, en effet préoccupante, de l'industrie de la chaussure.

La France est bien placée dans ce secteur, puisqu'elle assure 16 p. 100 de l'ensemble de la production communautaire de chaussures, pour un chiffre d'affaires d'environ 16 milliards de francs. Malheureusement, depuis une dizaine d'années, ce secteur industriel a connu des difficultés considérables, compte tenu, comme vous l'avez fort bien dit, de la concurrence très rude et souvent déloyale en provenance, notamment, des pays d'Asie.

Naturellement, le Gouvernement a souhaité réagir devant cette agression et il est intervenu à plusieurs reprises auprès des Communautés pour obtenir certaines mesures.

En ce qui concerne la République populaire de Chine, une enquête anti-dumping a été lancée contre les importations d'espadrilles, produit où l'attaque a été particulièrement virulente.

M. Georges Durand. C'était il y a deux ans !

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Cette enquête a abouti en juillet dernier à la mise en place d'un droit anti-dumping définitif fixé entre 70 p. 100 et 105 p. 100, selon les types de produits.

Mais, monsieur le député, vous vous êtes préoccupé également, à juste titre, de ce que l'on appelle les autres « articles chaussants » - que je me garderai d'énumérer ici.

Une procédure d'autolimitation les concernant avait été négociée par la Commission avec la République populaire de Chine. Elle est restée en vigueur pendant plusieurs années, jusqu'au 31 décembre 1990. Lorsque elle est arrivée à expiration, la France a demandé aux instances communautaires la prorogation du dispositif d'encadrement. Malgré notre insistance, la Commission n'a encore pris aucune décision. C'est pourquoi nous avons décidé de mettre en place au niveau national, dès le début de cette année, un système de surveillance statistique - avec déclaration d'importation - sans que nous ayons pour autant l'intention de relâcher notre pression sur la Commission.

Les chaussures originaires de Corée du Sud ont elles aussi fait l'objet d'une procédure d'autolimitation, mise en place par les autorités communautaires le 1^{er} juillet 1988 et venue à expiration le 30 juin 1990 - c'est un peu compliqué, mais si l'on veut être clair, il faut entrer dans le détail.

Après une nouvelle négociation, la Commission a prorogé l'an dernier l'encadrement des importations. Malheureusement, le Conseil, sur la demande de plusieurs Etats membres - la France est en ce domaine assez isolée - a décidé d'annuler cette décision et de remplacer cet encadrement par une surveillance communautaire des flux, qui est encore en vigueur. M. Strauss-Kahn et moi-même avons demandé à nos services de suivre de très près cette affaire.

Votre deuxième question, monsieur le député, portait sur le crédit d'impôt-recherche. Après avoir consulté M. Strauss-Kahn, je suis en mesure de vous dire, en son nom, que le bénéfice en a été consenti pour ce qui concerne les textiles. Pour ce qui concerne la chaussure, la question est encore à l'étude.

M. Georges Durand. J'aimerais ajouter un mot, monsieur le président.

M. le président. Je vous en prie. Comme vous vous étiez inscrit pour deux questions, votre temps de parole n'est pas encore épuisé.

M. Georges Durand. Monsieur le secrétaire d'Etat, nous connaissons les mesures que vous nous avez indiquées.

Depuis le début de l'année, les importations augmentent de façon considérable. Chaque mois, un million de paires de chaussures pénètrent sur le marché français en provenance de Chine populaire. Le problème des espadrilles a été traité, je le reconnais, mais il est maintenant largement dépassé.

La profession de la chaussure a lancé un véritable cri d'alarme devant notre groupe d'études. Il y va de la survie d'une industrie de main-d'œuvre dans des régions comme Cholet ou Remans qui vient pourtant de faire un effort considérable, pas plus tard que cette semaine, en réunissant tous les fabricants, afin de développer innovation et productivité.

Mais quoi qu'elle fasse, cette industrie se trouve submergée par une concurrence qu'elle ne peut affronter : la Chine populaire exporte aujourd'hui des articles « tout cuir » au prix moyen de 50 francs, l'équivalent étant fabriqué à Cholet au prix de 150 francs ! On ne peut donc plus parler de marché ni de concurrence, mais bien plutôt de la destruction complète de notre économie.

Je tenais à insister sur ce point auprès du Gouvernement. Bernard Bioulac, qui préside avec moi le groupe d'études sur la chaussure et l'industrie du cuir, s'associe à ce cri d'alarme pour défendre une industrie qui fournit aux zones rurales beaucoup de travail.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Monsieur le député, je voudrais dissiper le sentiment, que j'ai cru discerner au travers de vos propos, que le Gouvernement est resté inerte depuis les mesures qu'il a déjà prises et que vous nous avez dit connaître - ce qui est bien normal, puisque vous vous préoccupez de ces questions.

J'ai reçu il y a quelques jours le président de la fédération de la chaussure. Il m'a fait part des difficultés rencontrées, qui sont évidemment celles que vous venez d'évoquer. J'ai examiné avec lui les mesures qu'il convenait de prendre.

Comme vous l'avez rappelé, les chaussures « incriminées » viennent de Chine, c'est-à-dire d'un pays à commerce d'Etat, ce qui facilite les mesures que nous pouvons prendre en matière de contrôles frontaliers.

Des décisions sont donc à l'étude et, encore une fois, je ne voudrais pas que vous pensiez que les difficultés dans lesquelles se trouve aujourd'hui l'industrie de la chaussure sont méconnues des services du ministère de l'industrie ou du commerce extérieur et que le Gouvernement n'y prête pas toute l'attention nécessaire.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du R.P.R.

La parole est à M. Lucien Richard.

M. Lucien Richard. Mon intervention portera également sur des produits fabriqués en Chine : des bicyclettes.

Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, qu'après une période dépressive ayant entraîné la disparition d'un certain nombre de fabricants, le marché français de la bicyclette s'est redressé depuis 1988.

Malheureusement, cette progression a profité tout spécialement aux produits importés du Sud-Est asiatique, vendus dans notre pays à des prix défilant toute concurrence.

La part de marché des produits importés de Chine, nationaliste et populaire, est passée de 19 p. 100 en 1988 à 36 p. 100 en 1990.

Actuellement, la situation est encore plus grave : à la fin d'avril 1991, les importations en volume par rapport à avril 1990 ont augmenté de 157 p. 100 en provenance de la Chine populaire et de 244 p. 100 en provenance de la Chine nationaliste !

Autant dire que, très rapidement, nos fabricants ne pourront plus lutter contre ce que je pourrais appeler cette « invasion » - si vous me le permettez.

Le marché asiatique est immense par rapport au nôtre et les modes d'exploitation, en particulier les salaires et les charges, sont tels que les Chinois peuvent, sans risque, pratiquer sur notre territoire des prix de dumping imbattables.

Dans ces conditions, nos entreprises ne peuvent dégager l'autofinancement indispensable à la poursuite de leur exploitation et les contraintes de la production ne leur permettent pas de concurrencer les produits en provenance du Sud-Est asiatique.

Ne rien faire, monsieur le ministre, devant cette situation, c'est condamner à mort très rapidement les quelques entreprises françaises qui existent encore et accepter la suppression de plusieurs milliers d'emplois, car Dieu sait si ces entreprises emploient beaucoup de salariés !

La responsabilité du Gouvernement serait si grande dans cette tragique hypothèse qu'il est impensable qu'il reste inactif.

Ma question est donc la suivante : avez-vous l'intention d'exiger, pendant qu'il est encore temps, l'application de la clause de sauvegarde, seule capable d'éviter la disparition de nos entreprises ?

Sinon, quelles mesures efficaces entendez-vous prendre dans ce but ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Décidément, la Chine est à l'honneur ce soir !

M. Georges Durand. Triste honneur !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. En effet...

Monsieur le député, l'industrie du cycle dans notre pays est une industrie généralement méconnue mais importante, avec quelque 3 000 emplois et 2 milliards de francs de chiffre d'affaires dans le cycle proprement dit, plus 3 000 autres emplois et 3 milliards de francs de chiffre d'affaires dans les équipementiers. La moitié de sa production va à l'exportation. C'est donc loin d'être négligeable, et vous avez bien raison de vous en préoccuper.

L'industrie du cycle est en crise depuis quelques années, notamment en raison de l'apparition et du développement des vélos tout-terrain. Nos fabricants nationaux n'avaient pas prévu une telle innovation, ce qui fait que le marché des vélos tout-terrain a été largement occupé par les fabricants de Taïwan, de Hong-Kong ou de Chine populaire, et que nous nous trouvons aujourd'hui devant l'invasion que vous

avez décrite. Vous avez hésité devant ce terme d'« invasion » et vous avez eu tort. Il est des situations dans lesquelles on peut l'employer et, s'agissant de l'arrivée de vélos chinois sur notre territoire, je n'y vois pour ma part aucun scandale (*Sourires*), ... ce qui n'est pas obligatoirement le cas dans d'autres situations. Et votre hésitation prouve que vous partagez ce point de vue.

Les importations de vélos chinois ont donc crû, comme vous l'avez relaté, d'environ 170 p. 100 en moyenne sur les neuf premiers mois de l'année. Chacun conviendra que c'est beaucoup et que la concurrence la plus traditionnelle ne trouve pas là les moyens de s'exercer.

Des mesures ont d'ores et déjà été prises. Vous savez que le 23 juillet 1991 une enquête anti-dumping a été ouverte auprès des Communautés européennes, et qu'en septembre les droits de douane ont été rétablis, suspendant ainsi le système de préférence généralisée dont bénéficiait la Chine en ce domaine.

Reste le dernier point que vous avez évoqué : la mise en œuvre d'une clause de sauvegarde, en application de l'article 10 du règlement 3420-83 de la C.E.E. J'y réfléchis en effet en ce moment, mais vous comprendrez que je ne vous réponde ni positivement ni négativement. La mise en place d'une telle clause demande quelque temps, et si d'aventure nous prenions une telle décision, il ne faudrait pas qu'avertis par notre débat les importateurs, dont vous craignez justement l'activité, ne décuplent leurs importations. Je préfère donc garder un certain flou à mes propos - ce que vous comprendrez, j'en suis sûr. Soyez assuré en tout cas que cette clause de sauvegarde n'est pas absente de mon esprit et que des décisions - peut-être celle-là, peut-être d'autres - seront prises très rapidement.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à Mme Jacqueline Alquier.

Mme Jacqueline Alquier. Monsieur le ministre, en tant qu'élue du département du Tarn, je suis très sensible aux éléments de réponse que vous avez bien voulu apporter à la question de M. Kucheida, président de l'association des communes minières, sur le devenir des bassins charbonniers, notamment Carmaux.

Le Gouvernement a engagé avec raison un plan global important en direction des P.M.E.-P.M.I. Son objectif est de revaloriser le tissu économique français et de favoriser les créations d'emplois. En effet, les deux tiers des effectifs employés dans les entreprises - soit 8 600 000 salariés - le sont par des P.M.E. Ces entreprises constituent donc un des moteurs essentiels de la croissance.

La dynamisation de ce secteur passe aussi par l'aide à la conquête des marchés extérieurs. A cet égard, la Coface peut et doit jouer son rôle de protection contre le risque commercial, notamment la défaillance industrielle de l'acheteur.

Or il s'avère que, d'une part, les P.M.E.-P.M.I. ont très peu recours aux garanties de la Coface et que, d'autre part, celles qui les obtiennent éprouvent des difficultés à les faire effectivement jouer.

Dans le secteur textile, les marchés traditionnels en France et dans les pays de la C.E.E. sont en déclin constant. Les P.M.E.-P.M.I. doivent donc attaquer des marchés présentant des potentialités.

Ainsi, une entreprise textile de mon département, la filature Pierre Mailhé, spécialisée dans le fil cardé de très haut de gamme - elle vend le fil le plus cher du monde : cachemire, angora, soie, etc. - a décidé, seule de sa branche, d'aborder les marchés des Etats-Unis, du Moyen-Orient et du Japon. Elle réalise 70 p. 100 de sa production à l'exportation.

Pour ce faire, une entreprise de ce type ne peut compter que sur ses seules ressources pour financer son développement commercial et technique. Elle ne peut supporter des incidents de paiement graves - mais malheureusement toujours possibles - sur ces nouveaux marchés.

Malgré des accords contractuels avec la Coface, il s'avère que la lourdeur et la longueur des procédures rendent inopérantes les garanties offertes. Ainsi, pour un problème avec une firme américaine, comme il n'y a pas de convention d'*exequatur* entre la France et les Etats-Unis, il faudrait engager des procédures nécessitant quatre à cinq années.

Ne serait-il pas nécessaire, monsieur le ministre, de mieux faire connaître les garanties que peut apporter la Coface aux P.M.E.-P.M.I. qui ont la volonté d'entreprendre l'approche de marchés difficiles, et surtout d'exiger de cet organisme qu'il mette en œuvre des procédures performantes pour répondre rapidement aux difficultés qu'elles rencontrent et, ainsi, ne pas les décourager dans leur travail, essentiel pour la France, de conquête de nouveaux marchés ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy Béche. Bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Madame le député, la Coface a pour mission d'assurer les risques politiques ou commerciaux liés aux contrats d'exportation. J'ai tenu à ce que le textile ne soit plus exclu des garanties qu'elle pouvait apporter. A cette fin, des contrats ouverts permettront au textile de bénéficier de ses garanties, soit politiques, soit commerciales.

Il a même été prévu que les ventes de textile, associées à la vente d'autres équipements, pouvaient être incluses dans les contrats de financement de la Coface, bénéficiant par là même de durées plus longues que s'il s'était agi de textile seul.

Ma préoccupation est donc proche de la vôtre, et vous connaissez les efforts que le Gouvernement, à ma demande, a engagés dès le mois de juillet en faveur du textile. Le système de garanties offertes par la Coface vient heureusement compléter les dispositions à cette époque.

Vous avez abordé deux questions précises, et je comprends que l'élu du Tarn que vous êtes se préoccupe de ce domaine, même si l'on a trop tendance, lorsqu'on parle des zones textiles, à ne les voir que dans le Nord ou en Lorraine, en oubliant soit le Choletais, soit la région lyonnaise, et en tout cas le Tarn, notamment le sud.

Vous savez l'effort engagé par l'Etat, notamment à travers la S.A. Fil-Tarn, pour tenter d'apporter à l'ensemble des activités textiles de cette région - dont la mégisserie - un soutien nécessaire.

Vous avez insisté sur la lenteur des procédures. Fort heureusement, elle n'est pas toujours aussi importante que vous le dites, notamment vis-à-vis des Etats-Unis. Théoriquement, la Coface indemnise immédiatement. Ce n'est que dans les cas où les clauses d'arbitrage ne sont pas agréées par elle que l'*exequatur* est nécessaire. Ils sont relativement rares. La plupart du temps, l'indemnisation a lieu immédiatement. Si vous connaissez, dans votre département, des cas où cette indemnisation a traîné, je vous demande de les transmettre rapidement à mon cabinet afin que nous voyions quelles difficultés particulières ont pu apparaître.

Mme Jacqueline Alquier. C'est déjà fait.

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. C'est donc moi qui ne suis pas suffisamment informé !

La deuxième partie de votre question portait sur la méconnaissance qu'ont les P.M.E. et les P.M.I. des modalités d'assurance qu'offre la Coface. Vous avez malheureusement raison. Comme je l'ai dit à la tribune, la deuxième partie du plan P.M.E., que Mme le Premier ministre rendra publique dans quelques semaines, comprend de nombreux éléments concernant l'exportation, et tout particulièrement des mesures d'information et de simplification qui doivent permettre à ces entreprises de mieux se débrouiller dans ce qu'il faut bien appeler un maquis de procédures que vous avez raison de dénoncer.

Des simplifications et des informations seront apportées. Dans de nombreuses régions, la réunion des directions régionales de l'industrie, d'une part, des directions régionales du commerce extérieur, d'autre part, sera bientôt effective ; dans d'autres, cela prendra plus de temps pour des raisons pratiques. J'ai le souci de constituer le plus rapidement possible une sorte de « maison de l'entreprise » à l'échelle de la région, qui offrira, notamment aux P.M.E., les services, les informations, dont celles-ci peuvent avoir besoin. Je pense que cela répondra largement à vos questions.

M. le président. La parole est à M. Guy Béche.

M. Guy Béche. Monsieur le ministre, l'accord automobile C.E.E.-Japon de juillet 1991 a suscité nombre de réactions.

Bon accord pour les uns, dramatique pour les autres. Pour ma part, j'avais commenté : accord illisible. (*Sourires.*)

A plusieurs reprises, vous avez répondu à des questions devant notre assemblée sur ce dossier et vous avez voulu, chaque fois, nous donner une lecture compréhensible de cet accord, ce qui a eu pour effet d'apporter une certaine accalmie dans le débat.

Dans le même temps, les équipementiers européens avaient manifesté leur volonté de se mobiliser pour être partenaires, en Europe, sur le marché des implants japonais. Bonne démarche ! Mais, depuis quelques semaines, les événements se succèdent.

En effet, les immatriculations de voitures étrangères fléchissent au Japon et ce mouvement n'épargne pas les constructeurs européens, donc français, qui, par ailleurs, connaissent des problèmes graves de qualité du produit.

Les Japonais, en revanche, ont décidé de jouer la carte du haut de gamme et peuvent ainsi inquiéter les constructeurs européens sur leur propre marché.

Depuis quelques jours, les offensives japonaises se multiplient en Europe. Ainsi, Nissan a pu racheter le réseau français de vente d'équipements Richard. Dans le même temps, Suzuki et le groupe Volkswagen, par sa filiale espagnole, ont annoncé leur intention de construire une petite cylindrée destinée au marché européen.

M. Jean-Claude Gayssot. Invasion !

M. Guy Béche. Monsieur le ministre, je vous poserai quelques questions simples, mais d'une grande portée.

Pouvez-vous nous éclairer sur la réalité actuelle des relations C.E.E.-Japon, à la suite des événements que je viens de rappeler ?

Pouvez-vous nous dire quelles initiatives vont être prises par la Commission européenne pour s'assurer du respect de l'accord C.E.E.-Japon ?

Pouvez-vous nous préciser quelles dispositions seront prises au niveau européen pour inciter les constructeurs de la Communauté à conjuguer leurs efforts pour renforcer leur compétitivité hors des frontières de la Communauté ?

Quelles mesures seront prises au niveau européen pour aider les constructeurs européens à compenser le handicap technologique au moment où - peut-être est-ce une chance - les Japonais annoncent une pause sur ce plan ?

Quelles mesures incitatives seront mises en œuvre en direction des équipementiers dans des domaines aussi divers que la recherche et l'amélioration de leur compétitivité dans l'objectif d'être partenaires pour la fabrication des implants japonais ?

N'y a-t-il pas lieu d'inciter à une coopération plus étroite entre l'ensemble des constructeurs et leurs équipementiers pour relever le défi, maintenir une réelle capacité d'innovation et de compétitivité ?

Vous le savez, comme nous tous, l'automobile est un secteur qui emploie en Europe beaucoup de main-d'œuvre et qui connaîtra dans les prochaines années des problèmes de gestion prévisionnelle de son développement technologique, de son marché et de ses emplois.

M. Jean-Pierre Kucheida. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Monsieur le député, vous me permettrez d'abord de vous remercier de la gentillesse avec laquelle vous avez bien voulu souligner les quelques éclaircissements que j'avais apportés à l'Assemblée sur l'accord automobile entre la C.E.E. et le Japon.

Les conditions de cet accord n'ont pas évolué depuis, en dépit des phénomènes récents que vous venez d'évoquer et qui sont tous exacts, qu'il s'agisse de l'implantation conjointe en Espagne de Volkswagen et de Suzuki en vue de construire un véhicule de petite taille ou du début de spécialisation qui semble se dessiner en effet vers le haut de gamme de la part des Japonais.

Plutôt que de reprendre les éléments qui ont conduit à la conclusion de cet accord, qui était nécessaire, et les raisons pour lesquelles il me semble être le meilleur possible, je préfère répondre aux questions que vous venez de me poser.

La première porte sur les modalités que la Communauté entend mettre en œuvre pour vérifier que l'accord est respecté. Vous avez bien raison, car il ne suffit pas de passer un accord - bon ou mauvais, l'avenir le dira - si l'on ne se donne pas les moyens de vérifier que les conditions et les limitations qu'il prescrit sont bien respectées.

M. Jean-Claude Gayssot. On n'a pas la même interprétation de l'accord que les Japonais !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Monsieur le député, ce n'est pas la première fois qu'un accord est signé entre deux parties qui n'en ont pas la même interprétation ! Cela n'empêche pas de vivre ensemble.

M. Jean-Claude Gayssot. La différence est grande !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. La différence est grande, en effet, et nous ferons respecter la nôtre, monsieur le député.

A cette fin, précisément, la Communauté met en place ce qui a été appelé, d'un terme anglais, le *monitoring* de l'accord. Celui-ci prévoit de dresser deux fois par an un état du nombre de véhicules entrés en Europe et du rapport entre celui-ci et la croissance du marché afin de vérifier si, globalement, sans aller jusqu'au troisième chiffre après la virgule, l'accord est bien respecté ou non.

S'il ne l'était pas, je peux vous dire, au nom du Gouvernement français, que toutes les mesures seront prises pour protéger l'industrie française et, en fait, l'industrie européenne. Nous avons notre interprétation de l'accord et c'est celle qui prévaut pour nous, puisque c'est selon celle-ci que nous considérons l'avoir signé. Il est hors de question que nous le laissions s'appliquer sous une autre interprétation.

Le *monitoring* apportera les éléments d'appréciation. Il appartiendra alors aux instances politiques et à la Commission de prendre les décisions qui s'imposent si, d'aventure, le déroulement ne devait pas être celui que je vous ai décrit.

Dans le cas où l'accord se déroulerait comme nous l'avons prévu, il conviendra de profiter de la période qui nous sépare de la fin du siècle pour mettre l'industrie automobile à niveau. Vous avez à juste titre souligné que cet objectif dépend certes de crédits nationaux, mais surtout d'une politique communautaire. La Communauté s'est chargée de négocier l'accord. Il lui appartiendra de prendre en charge les politiques nécessaires aux adaptations. Je répète que c'est notamment en direction de la formation que l'effort communautaire devra s'orienter. J'ai bon espoir que, dès le conseil des ministres de l'industrie du 18 novembre prochain, l'ébauche d'une décision sera tracée.

Vous avez ensuite fort justement souligné que le problème concernait non pas seulement les constructeurs, mais aussi les équipementiers. Je reconnais bien là l'expert automobile que vous êtes après huit ans passés chez un grand constructeur. Ce lien entre les équipementiers et les constructeurs est un des éléments de la politique que je tente de développer à la suite du rapport dont je parlais, car si nos équipementiers doivent profiter des différentes possibilités d'aide à la recherche dont nous disposons, ils doivent plus encore pouvoir directement travailler en liaison avec les constructeurs. Ils ne sauraient se borner à proposer leurs produits aux constructeurs nationaux en espérant une réponse positive. Il faut que, en amont du processus de production, une concertation beaucoup plus étroite se noue avec les équipementiers. C'est bien à quoi j'essaie de contribuer.

La politique conduite par le Gouvernement répond donc point par point aux questions que vous avez posées. Comme vous, je forme le vœu que l'organisation des constructeurs européens, d'une part, l'appui des États, d'autre part, l'action de la Communauté, enfin, permettent, à mesure que nous nous rapprocherons de la fin du siècle, de rendre l'industrie automobile - européenne sans doute, française en particulier - tout à fait compétitive.

D'ores et déjà, nous devons constater que plusieurs voitures - la Citroën ZX, la Clio - ont été reconnues par les experts « de qualité japonaise », c'est-à-dire qu'elles présentent un taux de défauts deux à trois fois inférieur à celui

d'autres véhicules, pourtant de grande qualité, mais qui avaient connu des difficultés de lancement. Le problème qui se pose aujourd'hui est plus de compétitivité. C'est à cela que viseront les travaux de recherche et les efforts de formation.

M. Guy Bêche. Je vous remercie.

M. le président. La parole est à M. Marc Dolez.

M. Marc Dolez. Monsieur le ministre, vous ne serez pas étonné que, élu du Nord, je m'associe à l'excellente intervention de mon collègue du Pas-de-Calais Jean-Pierre Kuchrida concernant la mise en place de la Sacomi. Vous comprendrez, j'en suis sûr, la détermination que mes collègues du groupe socialiste et moi-même mettons à faire aboutir ce dossier eu égard à son importance.

Je vous ai écouté avec beaucoup d'attention. Je retiens de vos propos que le Gouvernement confirme les objectifs qui ont présidé à la naissance de la Sacomi, et qu'il a la volonté d'engager la discussion avec les élus du conseil d'administration. Je m'en félicite. Je vous confirme que, pour notre part, nous y sommes prêts, depuis un bon moment. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons élaboré ensemble un certain nombre de contre-propositions qui sont aujourd'hui dans les mains du Gouvernement. Elles ne sont pas à prendre ou à laisser, mais doivent nous permettre de trouver le point d'équilibre facilitant l'élaboration des solutions adaptées.

Ma question, monsieur le ministre, concerne une société de conversion dont vous avez déjà parlé dans une de vos réponses, la Finorpa. Vous avez souligné son bilan très positif, puisque, en sept ans, de 1984 à 1990, elle a traité 674 dossiers, représentant des aides supérieures à un milliard de francs et près de 25 000 créations d'emplois. L'outil est assurément performant, mais j'ai deux questions simples à vous poser.

La première : pouvez-vous nous donner des assurances sur le montant de la dotation ? Les élus du bassin minier Nord-Pas-de-Calais ont, à ce sujet, certaines inquiétudes. Dois-je vous rappeler que le Président de la République, lorsqu'il est venu dans le Nord-Pas-de-Calais en 1983 et avait annoncé la création de la Finorpa, s'était engagé sur le maintien de cette dotation à un niveau actualisé ?

M. Albert Facon. De 100 millions de francs !

M. Marc Dolez. En effet !

Deuxième question : le maintien de ce niveau de dotation nous paraît d'autant plus nécessaire que l'on pourrait envisager - c'est une suggestion que nous vous faisons - que Finorpa étende ses interventions à d'autres secteurs de la région Nord-Pas-de-Calais, eux-mêmes confrontés à de très graves difficultés en matière d'emploi. Je pense notamment à des secteurs limitrophes du bassin minier, comme les cantons d'Arleux et d'Orchies dans le Douaisis, mais aussi à des arrondissements comme ceux de Cambrai, d'Avesnes ou de Boulogne. Les problèmes que connaissent ces bassins d'emploi dans la sidérurgie, la métallurgie ou le textile, justifieraient, me semble-t-il, pleinement l'extension géographique de Finorpa pour aider à la fois à la modernisation du tissu existant et à la création d'unités économiques nouvelles.

Voilà, monsieur le ministre, les questions sur lesquelles je souhaite avoir une réponse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Cher collègue, vous avez donc posé vos deux questions ?

M. Marc Dolez. Non !

M. le président. Vous avez pourtant parlé quatre minutes !

M. Marc Dolez. Mais oui ! Le sujet est important ! J'ai fait comme le Gouvernement, j'ai doublé mon temps de parole !

M. le président. Franchement, si chacun fait ce qui lui plaît, il n'y a plus de débat ordonné possible ! Je vous demanderai d'être plus bref pour votre deuxième question.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Le Gouvernement est là pour répondre aux parlementaires, mais il commence à trouver un peu fort qu'on lui reproche de répondre trop longtemps !

M. Marc Dolez. Non ! Je n'ai pas dit cela !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. C'est ce que j'avais cru comprendre, monsieur le député !

M. Marc Dolez. Je souhaite utiliser le temps nécessaire pour exposer ma question, mais que le Gouvernement prenne tout le temps qu'il souhaite pour y répondre !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Je m'apprêtais à vous apporter une réponse des plus brèves, mais puisque je vous ai mal compris, je vais reprendre celle que j'avais préparée.

Je commencerai par saluer le groupe des députés du Pas-de-Calais et du Nord qui, avec une belle homogénéité, revient régulièrement sur les dossiers qui lui tiennent à cœur, ce qui est normal, mais qui ne peut pas pour autant s'attendre à recevoir des réponses différentes chaque fois. Vous comprendrez donc, monsieur le député, qu'une bonne partie de ce que je pourrai vous répondre a déjà été dit en réponse, soit à M. Kucheida, soit à Mme Muguette Jacquaint - qui, je pense, parlait au nom de M. Fabien Thiémé, n'étant pas elle-même élue du Nord ou du Pas-de-Calais, mais de la banlieue parisienne - ...

Mme Muguette Jacquaint. J'ai de la famille dans le Nord !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. ... sur les bâtiments des houillères dans le Nord. Je ne reviendrai donc pas sur cette partie du sujet.

J'ai rappelé les succès de Finorpa, qui sont tels - vous ne l'avez pas mentionné, monsieur le député, mais je suis sûr que vous y pensiez - que les retours financiers sont d'ores et déjà deux fois supérieurs à la dotation de l'Etat. Ainsi, aujourd'hui, la plus grosse partie de l'activité de Finorpa repose non pas sur la subvention de l'Etat, mais sur les retours dont elle bénéficie en raison de la rentabilité des opérations qu'elle a engagées. Finorpa est maintenant une structure qui pourrait vivre seule. On pourrait même concevoir que la solidarité nationale à laquelle M. Kucheida faisait appel conduise à affecter les 100 millions de subventions à d'autres emplois, dans d'autres zones minières, plutôt qu'à elle.

Je vois bien votre mouvement de tête, monsieur Kucheida, mais je ne faisais cette proposition que pour vous montrer que la région dont vous êtes l'élu a su - et je l'en félicite - tirer le meilleur parti des dotations de l'Etat, mais que d'autres aujourd'hui doivent encore être soutenues.

En dépit de ces succès industriels et, par là-même, financiers importants, je suis heureux de vous confirmer la promesse que le Président de la République avait faite - au demeurant, ni vous ni moi n'avons besoin de confirmer une telle promesse qui s'exécute par elle seule - c'est-à-dire l'arrivée régulière des 100 millions de francs qui viennent compléter les rendements dont Finorpa bénéficie à elle seule.

M. Marc Dolez. Et la subvention sera actualisée !

M. Jean-Pierre Kucheida. En francs constants ?

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Ne chicanez pas !

A partir de là, Finorpa a toute latitude pour exercer son activité un peu au-delà de la zone qui était celle de son démarrage. D'autres structures existent, telles que Sodinor ou Sodikerque, dont vous n'avez pas parlé mais qui, sans avoir l'ampleur de Finorpa, ont réussi, elles aussi, dans un nombre d'opérations important, à créer plusieurs milliers d'emplois.

Le bassin du Cambrésis dont votre collègue M. Le Garrec est l'élu...

M. Albert Facon. M. Bataille aussi !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. M. Bataille me pardonnera cet oubli !

...a aussi besoin de l'appui de ce genre de structures. Je suis certain que leurs dirigeants auront à cœur d'orienter vers Cambrai une partie des fonds dont elles disposent.

M. Jean-Pierre Kucheida. Nous sommes d'accord à condition que les élus gèrent ces fonds !

M. le président. La parole est à M. Albert Facon.

M. Albert Facon. Monsieur le ministre, je partage - n'en doutez pas - l'opinion de mes collègues Jean-Pierre Kucheida et Marc Dolez et je suis impatient de voir le Gouvernement venir discuter avec les élus du bassin minier.

Après l'embellie des années 1988 et 1989, le secteur des travaux publics connaît aujourd'hui une baisse très importante de son activité. Parallèlement, nous assistons à la chute du marché agricole en France.

Ces faits ont des répercussions immédiates sur l'ensemble de l'économie et particulièrement sur le secteur de la construction de matériel.

Fin août 1991, les commandes de pelles hydrauliques et de chargeurs pellesteuses ont diminué de 20 p. 100 en France. Les ventes de tracteurs agricoles ont régressé de 10 000 entre 1989 et 1991, ainsi que les matériels « accompagnants ».

De nombreuses entreprises éprouvent d'énormes difficultés et s'approprient à licencier du personnel. C'est le cas de l'usine Case-Poclair à Carvin. Cette usine qui avait été créée sur le bassin minier du Nord - Pas-de-Calais, il y a plus de vingt ans, dans le cadre de la reconversion des mineurs, va licencier 82 personnes.

Comment avez-vous l'intention, monsieur le ministre, d'aider le secteur de la construction du matériel agricole et des travaux publics, qui est en crise, afin que la région Nord - Pas-de-Calais soit épargnée par cette nouvelle hémorragie ? Notre bassin accuse déjà un taux de chômage de 18 p. 100. Les suppressions d'emploi envisagées aggraveraient encore la situation précaire de nombreuses familles.

A la demande de Mme le Premier ministre, des délocalisations d'activités s'effectuent dans le sens Paris-province. Je souhaite ardemment qu'on n'oublie pas la solidarité nationale promise aux mineurs du Nord - Pas-de-Calais par M. François Mitterrand, Président de la République.

Avec les infrastructures autoroutières existantes, la construction du T.G.V. Nord et celle du tunnel sous la Manche, notre position au cœur de l'Europe nous procure les atouts nécessaires pour réussir, mais à la condition que Paris honore sa parole et nous aide.

M. le président. La parole est à monsieur le ministre.

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Monsieur le député, la présence de nombreux députés du Nord et du Pas-de-Calais, ce soir, fait honneur à cette région. Je ne voudrais pas que ma réponse les déçoive.

Ne deviez-vous pas, monsieur Facon, poser une question sur la chimie ?

M. Jean-Pierre Kucheida. Il le fera plus tard !

M. Albert Facon. Mais l'urgence, ce sont les quatre-vingt-deux salariés qui vont être licenciés !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Je craignais que vous ayez décidé que la chimie ne méritait plus votre attention ! Puisque tel n'est pas le cas, je suis rassuré.

Je reviens donc aux pelles. Malheureusement, la conjoncture économique est la même pour tout le monde. Certains secteurs sont plus touchés que d'autres et les licenciements auxquels vous faites allusion ne sont pas les seuls sur l'ensemble du territoire. La reprise se fait attendre et je ne la vois pas, pour ma part, avant le deuxième trimestre 1992.

La conséquence concrète de ces déclarations abstraites, ce sont les difficultés que rencontre le secteur que vous venez d'évoquer, mais hélas ! beaucoup d'autres aussi.

Les compétences particulières de la France dans ce secteur sont reconnues à l'étranger, grâce à l'activité d'entreprises françaises qui utilisent ces matériels en dehors de nos frontières ou d'entreprises étrangères qui les achètent. Aussi, peut-on espérer que la crise n'y sera pas trop lourde.

J'ai examiné, il y a peu de temps, un ensemble de projets, dont un certain nombre se réaliseront, nécessitant l'emploi d'un tel matériel : chantiers en France, mais surtout à l'étranger. J'ai donc bon espoir que l'aval redémarrant, l'amont puisse reprendre aussi.

Je ne peux, pour l'instant, apporter de réponse à votre question précise. J'examinerai attentivement le cas des 82 salariés dont l'emploi est menacé. Bien entendu, tous les moyens dont nous disposons, et que Bruxelles autorise, seront mobilisés pour venir en aide à l'entreprise. Dès demain matin, j'en entreprendrai la recherche.

M. le président. La parole est à M. Marc Dolez.

M. Marc Dolez. Monsieur le ministre, que les élus puissent exercer un réel contrôle sur Finorpa inciterait certainement à des interventions plus imaginatives !

Ma seconde question - qui sera très brève, monsieur le président - concerne un point évoqué par notre collègue Christian Bataille dans son rapport, les plans productifs régionaux. Ils apportent une aide précieuse aux P.M.I. pour développer leurs investissements. Un tel dispositif est en vigueur dans le Nord-Pas-de-Calais depuis 1985. Il constitue, à l'évidence, un outil exemplaire et particulièrement incitatif de la dynamique de modernisation des P.M.I.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous dresser un rapide bilan de ces plans productifs régionaux et nous apporter des précisions, d'une part, sur la typologie des entreprises concernées - leur taille et leur secteur d'activité - et, d'autre part, sur l'impact de ces mesures en terme d'emplois. La modernisation de l'outil de production est, en effet, souvent perçue - à tort - comme synonyme de suppression d'emplois.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Monsieur le député, votre question va me permettre de faire le point sur un outil très efficace de notre politique.

C'est en effet fin 1984, début 1985 que la Lorraine et le Nord-Pas-de-Calais ont pu bénéficier de la mise en œuvre de plans productifs. Depuis, cette facilité a été étendue au Limousin et tout récemment à l'Auvergne.

Après sept années de fonctionnement, les plans productifs ont été unanimement reconnus par les élus, les collectivités locales et les structures consulaires, comme un moyen extrêmement efficace de soutenir l'emploi et de moderniser les petites et moyennes entreprises. Personne ne s'est inscrit en faux contre ce bilan. Le nombre des dossiers traités est de 1 022. Ils ont été présentés par 890 entreprises, soit près de 40 p. 100 du tissu des P.M.I. régionales. C'est dire la diffusion de ces plans productifs régionaux à l'intérieur des petites et moyennes entreprises ! Le total des aides distribuées avoisine 750 millions de francs pour 4,7 milliards de francs d'investissements, ce qui est à peu près le ratio moyen dans chacune des entreprises.

Parmi les entreprises aidées, 80 p. 100 sont bien des petites entreprises puisqu'elles emploient moins de cent personnes. Voilà le premier élément de la typologie que vous me demandiez.

Je ferai maintenant trois remarques. D'abord, les P.P.R. ont eu un impact très positif sur l'emploi local.

L'objectif n'est pas de créer des emplois à court terme, mais d'assurer la modernisation de l'outil de production, et certains craignent, à juste titre si l'on se place dans le très court terme, que la modernisation n'entraîne plutôt des suppressions que des créations d'emplois. On s'aperçoit en réalité - les plans productifs en sont une illustration très concrète - que la modernisation des entreprises, loin de supprimer des emplois, est, à moyen terme, à l'origine de créations : 4 600 emplois ont ainsi été créés par les plans productifs régionaux et 2 850 créations supplémentaires sont attendues d'ici à la fin de 1992. La procédure aura donc été, en neuf ans, à l'origine de la création de quelque 7 500 emplois. C'est une jolie réussite dont tout le monde peut se féliciter.

Deuxièmement, les entreprises qui ont bénéficié de cette procédure réalisent aujourd'hui, des performances économiques sensiblement supérieures à la moyenne. L'objectif de modernisation a donc bien été atteint, et 50 p. 100 d'entre elles se trouvent même dans le quart supérieur de l'échelle de performances.

Troisièmement, enfin, l'effort initié par le plan productif ne s'est pas arrêté à l'investissement aidé dans le cadre du plan, mais il s'est le plus souvent poursuivi par un effort d'investissement subséquent. Sachant que près de 40 p. 100

des entreprises ont été ainsi aidées, on comprend quel a été l'apport des plans productifs régionaux à nos petites et moyennes industries.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé d'étendre la procédure à de nouvelles régions - le Limousin puis l'Auvergne - et si les succès y sont équivalents, je ne doute pas qu'il veuille continuer à en faire un fondement de son action. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Bataille, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Michel Carlelet.

M. Michel Carlelet. Monsieur le ministre, ne sachant pas que mon collègue Lucien Richard interviendrait sur ce sujet, je voulais vous parler de la Chine et du cycle.

Dans ma commune, se trouve le premier exportateur européen de cycles, Peugeot, qui a misé sur une production de qualité, haut de gamme, et qui, à son tour, est menacé par les importations chinoises.

Vous souhaitez mener, monsieur le ministre, une politique industrielle volontariste et l'inscrire dans le cadre du développement européen. Pour vous rejoindre dans cette perspective, j'élargirai mon propos à la défense, non pas de la seule industrie française du cycle, mais à celle de l'industrie européenne de ce secteur.

En 1987, environ un million de bicyclettes ont été importées en France ; en 1988, 1,3 million ; en 1989, 1,5 million ; en 1990, 2,2 millions. On en commercialise environ 2,5 millions dans notre pays. En quatre ans, les importations ont donc doublé. Les chiffres, sur les six premiers mois de l'année 1991, sont encore plus catastrophiques. En ne retenant que les importations venant de Chine, d'Indonésie, de Taïwan et de Thaïlande, nous arrivions en 1989 à 560 000 bicyclettes, en 1990, 1,130 million et, dans les six premiers mois de 1991, 850 000.

Un seul de ces quatre pays, Taïwan, est soumis à des droits de douane, au taux de 17 p. 100. La Chine, l'Indonésie et la Thaïlande peuvent pénétrer le marché européen sans droit de douane tant que chacun de ces pays n'exporte pas plus de 6,3 p. 100 des importations totales de la Communauté européenne. Mais nos procédures de contrôle des statistiques sont si longues et si complexes que, lorsque les résultats arrivent, le marché est déjà saturé. Il est donc nécessaire de mettre en place des mesures de sauvegarde. C'est le cas pour la Chine jusqu'à la fin de cette année.

Les cycles Peugeot emploient environ mille salariés. Je devrais plutôt dire « employaient ». En effet, entre les mois de juillet 1990 et juillet 1991, 125 emplois ont été supprimés. Les travailleurs restants ont chômé pendant plus d'un mois. Le stock de bicyclettes est supérieur à 60 000 et il faut louer des wagons de la S.N.C.F. pour stocker celles qui ne sont pas commercialisées.

Nous ne luttons pas à armes égales avec les Chinois qui attaquent maintenant les marchés français et européens avec des bicyclettes de qualité, ce qui n'était pas le cas auparavant, et à des prix défiant toute concurrence.

M. le président. Veuillez conclure, cher collègue !

M. Michel Carlelet. Je termine, monsieur le président.

Ne nous a-t-on pas cité l'exemple d'usines chinoises qui viennent de s'implanter avec des dortoirs, pour loger des salariés qui travaillent six jours et demi par semaine ?

Monsieur le ministre, je connais déjà votre réponse. Mais je vous demande de prendre toutes les mesures indispensables pour protéger un des fleurons de l'industrie française et, avec vos collègues européens, de protéger l'ensemble de la production de cycles en Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. C'est décidément une pratique habituelle aux orateurs de votre groupe que de doubler leur temps de parole ! Ce n'est pas normal !

M. Albert Facon. Ça nous a semblé si court !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Monsieur le député, il est bien normal que l'élu d'un département connu pour sa production de cycles se préoccupe tout particulièrement de tels problèmes. Néanmoins, je ne vous ferai pas une réponse différente de celle que j'ai faite à M. Lucien Richard.

Soyez assuré que le Gouvernement mettra en œuvre toutes les dispositions de son répertoire, sans en exclure aucune. Jusqu'à maintenant, la riposte a consisté à suspendre le bénéfice du système de préférence généralisée pour les cycles chinois, ce qui est à l'origine de l'instauration des droits de 17 p. 100 applicables jusqu'à la fin de l'année. Comme cela ne semble pas suffire à enrayer des importations dont vous avez relevé à juste raison qu'elles ne répondaient pas aux règles d'une concurrence loyale - car le système de production est trop différent du nôtre et la Chine est un pays à commerce étatique dont le GATT reconnaît qu'il présente des caractéristiques particulières - il est concevable que notre pays, et peut-être à sa suite les autres pays de la Communauté, prenne des dispositions qui aillent au-delà de ce qui a été fait jusqu'à présent. Mais je ne souhaite pas entrer aujourd'hui plus avant dans les détails.

M. le président. La parole est à M. Claude Bourdin.

M. Claude Bourdin. Monsieur le ministre, ma question s'adresse au ministre de l'industrie mais elle concerne aussi le commerce extérieur, la recherche et la coopération. C'est dire qu'elle est d'importance.

L'avenir de la politique française de développement des ressources minières inspire des inquiétudes. Le projet de budget pour 1992 prévoit d'importantes réductions des moyens destinés au Bureau de recherches géologiques et minières, et notamment la suppression pure et simple des crédits du fonds d'aide et de coopération.

Ces choix sont préoccupants pour un organisme dont les dotations régressent chaque année, en dépit de ses performances. Ils se traduiront par une diminution de la prospection et de l'exploitation minière en Afrique, ce qui pose en même temps des problèmes à des Etats qui ont bien besoin des ressources liées à la prospection minière. Ils se traduiront aussi par des pertes de marchés sensibles pour la France, au profit des Anglais et des Américains sans doute, et par des suppressions d'emplois d'ingénieurs et de techniciens au B.R.G.M., à l'heure même où l'on crée une nouvelle école des mines. Ils vont, par ailleurs, à contre-courant de nos politiques industrielle et de recherche industrielle, qui donnent globalement satisfaction.

Monsieur le ministre, quelle évolution envisagez-vous pour la politique minière, en particulier dans le cadre de la coopération ? Quels moyens comptez-vous garantir au B.R.G.M. pour assurer cet avenir ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Ainsi que vous l'avez vous-même reconnu, monsieur le député, votre question ne concerne pas mon seul ministère, car je ne gère pas - du moins pas encore (*Sourires*) - le budget de la coopération. Si les versements effectués au B.R.G.M. à travers le F.A.C. ont été diminués, je ne puis, comme vous, que le regretter.

M. Jean-Claude Gayssot. Et la solidarité gouvernementale ?

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Ce n'est pas, de ma part, une entorse à la solidarité gouvernementale. C'est, je l'avoue, une simple ignorance sur les crédits de la coopération !

M. Claude Bourdin. Mais beaucoup de ces crédits transitent par le ministère de l'industrie !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Je me bornerai à parler des crédits du ministère de l'industrie qui vont au B.R.G.M.

Le B.R.G.M. est notre outil d'intervention en matière minière. Je pense que la France a besoin de se doter d'un outil plus puissant, non que le B.R.G.M. remplisse mal ses missions, mais simplement parce qu'il n'a pas la taille suffisante pour faire face aux besoins. J'étudie actuellement la possibilité de le faire mieux coopérer avec les sociétés d'exploitation, comme Le Nickel en Nouvelle-Calédonie - société qui connaît le rétablissement et le succès que vous savez. Plusieurs éléments peuvent être mis en commun. Et, si la confusion des genres n'est pas souhaitable s'agissant de structures qui n'ont pas le même statut, il est clair que la France aurait intérêt à ce que l'ensemble des opérateurs dont elle dispose puissent mieux coopérer.

Je me suis interrogé une seconde sur les raisons pour lesquelles vous vous intéressez tant au B.R.G.M. J'ai très vite réalisé que vous étiez élu d'Orléans où, précisément, le B.R.G.M. est installé. Il est donc bien normal que vous éprouviez un intérêt particulier pour la politique minière de la France.

Les crédits de cette année connaissent une augmentation lente, il faut bien le concéder. Cela résulte de deux mouvements contraires : une augmentation des crédits de quelque 5 millions de francs, conséquence des lois qui ont été votées sur la politique de l'eau et qui ont donné au B.R.G.M. des missions nouvelles, qu'il fallait financer ; à l'inverse, une réduction de quelque 10 millions de francs sur les crédits consacrés à l'inventaire. En effet, cela fait un certain nombre d'années que le B.R.G.M. fait l'inventaire de nos ressources minières. Aussi ai-je considéré qu'il était achevé et qu'on n'allait pas recommencer ! Les ressources minières ont cette caractéristique, heureuse pour un inventaire, qu'elles se déplacent rarement. C'est ce qui explique qu'une certaine diminution des crédits affectés à cet inventaire a été acceptée. Il faut choisir où l'on veut affecter ses ressources.

Loin de moi l'idée que le B.R.G.M. n'ait pas de mission à remplir ! Au contraire, c'est un outil très efficace. Simple-ment, il faut le réorienter vers une application plus précise de la politique du Gouvernement.

Soyez en tout cas rassuré en tant qu'élu d'Orléans, heureuse bénéficiaire avant la lettre des opérations de délocalisation de la région parisienne : mon ministère réfléchit à la façon de réorganiser notre dispositif minier, dont - il faut être clair sur ce point - le B.R.G.M. constitue l'une des pièces maîtresses.

M. Claude Bourdin. Merci !

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

ÉCONOMIE, FINANCES ET BUDGET

III. - Industrie

M. le président. J'appelle les crédits concernant l'industrie, inscrits à la ligne « Economie, finances et budget : III. - Industrie ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

Titre III : 99 098 678 F ;

Titre IV : moins 165 196 334 F. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 100 040 000 F ;

« Crédits de paiement : 24 220 000 F. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Monsieur le président, en dépit de l'appel passionné que j'ai lancé et du soutien que j'ai cru ressentir dans cette assemblée quand j'évoquais la nécessité d'une politique industrielle européenne, il me semble qu'il ne serait pas raisonnable de tenter le diable !

Je vous demande donc, en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, de bien vouloir réserver le vote des crédits de l'industrie inscrits à l'état B et à l'état C, ainsi que de l'amendement n° 1 après l'article 62.

M. le président. La réserve du vote est de droit.

Les crédits concernant le commerce extérieur seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits des services financiers.

En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 1 tendant à insérer un article additionnel après l'article 62.

Le vote sur cet amendement sera également réservé.

Après l'article 62

M. le président. L'amendement n° 1, présenté par M. Gilbert Gantier et les membres du groupe Union pour la démocratie française, est ainsi rédigé :

« Après l'article 62, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement devra présenter avant le 30 mai 1992 un rapport sur l'évolution et l'utilisation par la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur des fonds publics dont elle bénéficie. »

La parole est à M. Georges Durand, pour soutenir cet amendement.

M. Georges Durand. La contribution du budget à la Coface est passée de 8 milliards de francs à plus de 12 milliards en quelques années, sans que les parlementaires soient réellement informés de l'utilisation des fonds, qu'il s'agisse du nombre, de la nature ou du montant des sinistres à financer.

Mme Muguette Jacquaint. C'est très bien de vouloir contrôler l'utilisation des fonds publics !

M. le président. La parole est à M. Edmond Hervé, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour le commerce extérieur, pour donner l'avis de la commission sur l'amendement n° 1.

M. Edmond Hervé, rapporteur spécial. La commission a émis un avis négatif. J'invite en outre notre collègue à mieux lire mon rapport puisque la réponse à cette question figure de manière détaillée. Vous avez déjà satisfaction, monsieur le député.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. La demande d'information est légitime, mais les pouvoirs conférés par la loi organique aux rapporteurs spéciaux de la commission des finances permettent parfaitement à votre rapporteur spécial d'enquêter autant qu'il le souhaite sur pièces et sur place pour apporter les réponses nécessaires. Il ne me paraît donc pas indispensable de produire un rapport supplémentaire qui ne donnera pas plus de pouvoir à ceux qui le rédigeront.

Il est clair cependant que le Gouvernement ne saurait s'opposer à une demande d'informations de l'Assemblée. Je m'en remettrai donc à votre sagesse pour apprécier s'il convient d'adopter ou de repousser cet amendement.

J'ai été néanmoins, pour ma part, convaincu par l'intervention du rapporteur spécial de la commission des finances.

Avant que nous nous séparions, je tiens à remercier les députés qui ont participé à ce débat jusqu'à son terme. Ils ne sont pas si nombreux qu'on puisse considérer que leur présence relève de la routine. Je veux donc leur dire combien je suis heureux qu'ils soient venus interroger M. Jean-Noël Jeanneney et moi-même. Je remercie également le personnel de l'Assemblée, que la longueur des réponses du Gouvernement a fait veiller au-delà de l'heure qu'il avait pu espérer.

M. le président. Longueur, certes, monsieur le ministre, mais que la qualité rachetait. (Sourires.)

Le vote sur l'amendement n° 1 est réservé.

Il appartiendra au Gouvernement de fixer la date à laquelle seront mises aux voix les dispositions réservées.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu le 8 novembre 1991 de M. Jacques Toubon une proposition de loi tendant à fixer les règles de procédure pénale applicables à la poursuite, à l'instruction et au jugement du trafic organisé de stupéfiants.

La proposition de loi est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Elle sera imprimée sous le numéro 2327 et distribuée.

3

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu le 8 novembre 1991 de M. Jacques Barrot une proposition de résolution tendant à la constitution d'une commission d'enquête sur les missions, les moyens et les effectifs de l'Etat depuis la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

La proposition de résolution est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Elle sera imprimée sous le numéro 2325 et distribuée.

4

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu le 8 novembre 1991, transmis par Mme le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat, relatif à la modernisation des entreprises coopératives.

Le projet de loi est renvoyé à la commission de lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Il sera imprimé sous le numéro 2326 et distribué.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 12 novembre 1991, à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 n° 2240 (rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Jeunesse et sports.

Annexe n° 30. - M. Gérard Bapt, rapporteur spécial ; avis n° 2256, tome XIII, de M. Georges Hage, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Départements et territoires d'outre-mer.

Annexe n° 11. - M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial ; avis n° 2259, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République : tome I (Départements d'outre-mer), de M. Jérôme Lambert ; tome II (Territoires d'outre-mer), de M. Jean-Paul Virapoullé ; avis n° 2260, tome II, de M. René Drouin, au nom de la commission de la production et des échanges.

A seize heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :
Fixation de l'ordre du jour.
Suite de l'ordre du jour de la première séance.
La séance est levée.
(La séance est levée à vingt-trois heures cinquante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER

MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DES GROUPES

(Journal officiel, Lois et décrets, du 9 novembre 1991)

GRUPE SOCIALISTE
(255 membres au lieu de 256)

Supprimer le nom de M. Yves Vidal.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE
(23 au lieu de 22)

Ajouter le nom de M. Yves Vidal.

ABONNEMENTS				
EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu..... 1 en	108	852	
33	Questions 1 en	108	564	
83	Table compte rendu.....	52	96	
83	Table questions.....	52	96	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 en	99	235	
35	Questions 1 en	99	348	
86	Table compte rendu.....	52	81	
86	Table questions.....	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 en	870	1 572	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS
27	Série budgétaire..... 1 en	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
08	Un en.....	870	1 538	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

www.luratech.com

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)